

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 03 septembre,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS,
Présidente.

Date de la convocation du Conseil d'Administration le 27
août 2024 :

Présents : Mme Audrey BERTHEAS, Mme Claire VINCENT
BEAUFRERE, Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Celyne
GRATESSOLE, Mme Colette BOUTEILLE, M. Maurice MANET,
M. Jean-Paul FAUVET, M. Joël SANCHEZ

Absente excusée : Mme Ericka CLAIN

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	8
Votants	8

Délibération n° 2024-13

Objet : Demande d'aide
exceptionnelle pour règlement
de facture d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240903-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024
Publication : 10/09/2024

Madame la Présidente présente une demande de Mme SAHRAOUI
Amelle, assistante sociale au Département de la Loire, pour le compte
de Mr _____ concernant une aide exceptionnelle pour le
règlement d'une dette « Eau » auprès de VEOLIA.
Monsieur _____ est accompagné dans le cadre de son parcours
professionnel depuis novembre 2022.

Monsieur est âgé de _____ ans, d'origine _____ il vit en France
depuis 2010 avec le statut de réfugié. Il est conscient qu'un emploi lui
permettrait de faire face à ses problématiques budgétaires.

Toutefois, des difficultés linguistiques et de santé l'empêchent
d'investir à ce jour un emploi pérenne.

Ses factures impayées s'élèvent à 385.82€. Son budget précaire ne lui
permet pas de faire face au retard sur ses factures d'eau malgré une
aide partielle du FSL de 111.95€.

Le CCAS de L'Homme peut recourir, via le contrat de délégation du
service public de l'Eau confié à Véolia par Saint-Etienne Métropole, à
un « fond de précarité ». dont le solde s'élève à ce jour à 3235.99€.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à
l'unanimité :**

Approuve le recours au « fond de précarité » pour un montant de 300€.

L'HORME, le 03 septembre 2024

Mme Le Maire,
Présidente du CCAS
A. BERTHEAS

